



Outil d'accompagnement sur le campus
Masque de protection contre la COVID-19

Masque de protection contre la COVID-19

Le port du masque de procédure est exigé partout à l'intérieur de l'UQAM. Il doit être porté lors de tous les déplacements, mais **peut être retiré dans les situations suivantes :**

- > Lorsque les personnes étudiantes sont assises en classe dans un cours magistral.
Elles doivent cependant remettre leur masque pour les travaux d'équipe.
- > Lors d'une réunion où les personnes sont assises à 2 mètres de distance.
- > Lors d'un colloque, d'un congrès, d'une conférence ou d'un spectacle où les personnes sont assises à 1,5 mètre de distance.

Veuillez noter que le **retrait du masque continue d'être autorisé dans ces situations :**

- > Pour les membres du personnel enseignant en salle de cours.
- > Pour les personnes étudiantes faisant une présentation orale et se tenant à 2 mètres de distance de la personne la plus proche.
- > Pour les membres du personnel assis à leur poste de travail dans un bureau individuel, dans un espace protégé par une barrière physique, ou situé à une distance minimale de 2 mètres des autres postes.
Il faut remettre le masque dès que l'on quitte son poste de travail ou que quelqu'un y vient.
- > Lorsque l'on est assis pour manger ou boire.
- > Lorsque la condition médicale, de sécurité ou d'activité d'une personne le requiert. **Il faut obligatoirement en demander l'autorisation par [courriel](#).**

Le port du masque de procédure est recommandé à l'extérieur, mais n'est plus exigé si la distance de 2 mètres est respectée.

Quoi porter exactement ?

Le masque de procédure est adéquat en situation de travail hors milieux de soins. Un masque offrant une protection plus grande, comme les P100, est aussi approprié.

Il n'est plus nécessaire de porter une protection oculaire, même à moins de 2 m, si tout le monde porte le masque de procédure.

Masques de procédure



- Les masques de procédure doivent être portés au plus 4 h, changés si souillés ou mouillés, et jetés dans une boîte de récupération prévue à cet effet (ou une poubelle fermée).
- Les masques doivent avoir la certification américaine ASTM-F2100 ou européenne EN-14683.

Attention : Des contrefaçons ayant le même aspect, mais ne répondant pas à ces certifications, n'assurent pas une protection adéquate contre la COVID-19. En plus, le masque contenant du graphène (gris sur un côté) et ayant la certification SNN200642 ne doit pas être utilisé.

Les masques fournis par l'UQAM remplissent toutes ces conditions.

Comment porter le masque, l'enlever et le jeter ?

- **Le masque doit recouvrir le nez et la bouche, et offrir le moins d'ouvertures possibles sur son pourtour.** Il est important de bien ajuster le pince-nez pour limiter les fuites. Il est inutile de superposer 2 masques de procédure, car cela ne réduit pas les fuites sur le pourtour.
- **Le masque doit être manipulé par les élastiques.** Comme il faut utiliser les mains pour l'ajuster au niveau du nez et sous le menton, il est important de se laver les mains avant de le manipuler.

Si on l'enlève pour un moment, par exemple au poste de travail, il faut le poser sur une surface propre, partie extérieure en bas, puis le reprendre par les élastiques et désinfecter ensuite la surface où il a été posé. Pour réduire le risque de se contaminer, il faut limiter sa fréquence d'enlèvement et de remise.
- **Les masques doivent être jetés dans les boîtes de récupération prévues à cette fin aux sorties de l'UQAM, pour permettre leur recyclage.** Les masques ôtés en cours de journée ne doivent jamais être jetés dans les corbeilles qui se trouvent aux postes de travail, car cela pourrait contaminer les personnes responsables de l'entretien. Il est suggéré de mettre les masques souillés dans un sac fermé, puis de vider celui-ci dans l'une des boîtes de récupération prévues à cet effet aux sorties de l'UQAM.